

La lettre Natura 2000 de la vallée du Canut

N° 1 - juin 2013

SOMMAIRE

- | | | | |
|---|------|--|------|
| ■ Natura 2000, c'est quoi ? | p. 1 | ■ ZOOM « Zones Spéciales de Conservation » | p. 6 |
| ■ La démarche Natura 2000, une démarche concertée | p. 2 | ■ ZOOM « Zones de Protection Spéciale » | p. 7 |
| ■ Dossier : Natura 2000 sur la vallée du Canut | p. 4 | ■ Infos pratiques | p. 8 |

> «Et si vous deveniez acteur de la démarche?»

Depuis de nombreuses années, les acteurs du territoire se sont impliqués activement dans la préservation de la vallée du Canut. Il est très vite apparu évident à tous que ce patrimoine naturel est un bien commun à conserver et à valoriser. La richesse de ce site a amené l'État à le proposer comme site Natura 2000 au titre des Directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Le choix de la France pour la réalisation du réseau Natura 2000 s'est orienté vers la voie de la concertation et de la contractualisation, dans un souci d'associer les acteurs locaux. Loin de figer l'espace par des interdictions, l'idée est que tout projet de préservation de la nature doit intégrer les activités humaines. Pour moi, ces dernières sont les garantes du maintien de la qualité des paysages et de l'environnement.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 9 décembre 2011, auquel les élus locaux ainsi que de nombreux représentants d'associations et organismes concernés par le site ont participé. Cette instance vise notamment à faciliter les échanges et permet une discussion et une implication des différents acteurs afin d'avancer vers des objectifs partagés.

Pour le site de la vallée du Canut, le Conseil général est apparu comme un interlocuteur privilégié, du fait de la présence d'un espace naturel sensible du Département sur le périmètre du site (80 % du site). Il a donc été désigné en qualité d'opérateur local, chargé de l'élaboration du document d'objectifs (ou DOCOB). Dans ce cadre, divers partenariats sont mis en place afin d'associer les compétences de chacun et assurer le succès de cette opération. Natura 2000 peut parfois provoquer des appréhensions. Aussi, je vous invite à prendre une part active dans le déroulement de ce programme, notamment en participant aux groupes de travail. Leur but est de permettre à chacun de s'exprimer et de réfléchir ensemble à la façon de gérer au mieux ce site. Vous pourrez ainsi être les acteurs dynamiques d'une démarche alliant préservation de la biodiversité et maintien des activités humaines et économiques.

Henri Rault
Président du comité de pilotage
du site Natura 2000 vallée du Canut et
conseiller général du Département
d'Ille-et-Vilaine



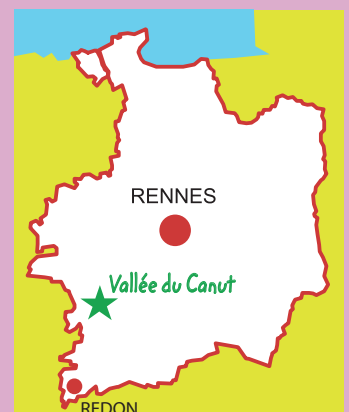
> Natura 2000, c'est quoi ?

La diversité biologique forme un ensemble de lieux et d'espèces dépendant les uns des autres et constituant un tout. Les espèces animales ou végétales sont en danger si l'un des milieux nécessaires à leur survie vient à disparaître. Lorsqu'une espèce disparaît, c'est la diversité biologique des habitats qu'elle occupe qui diminue.

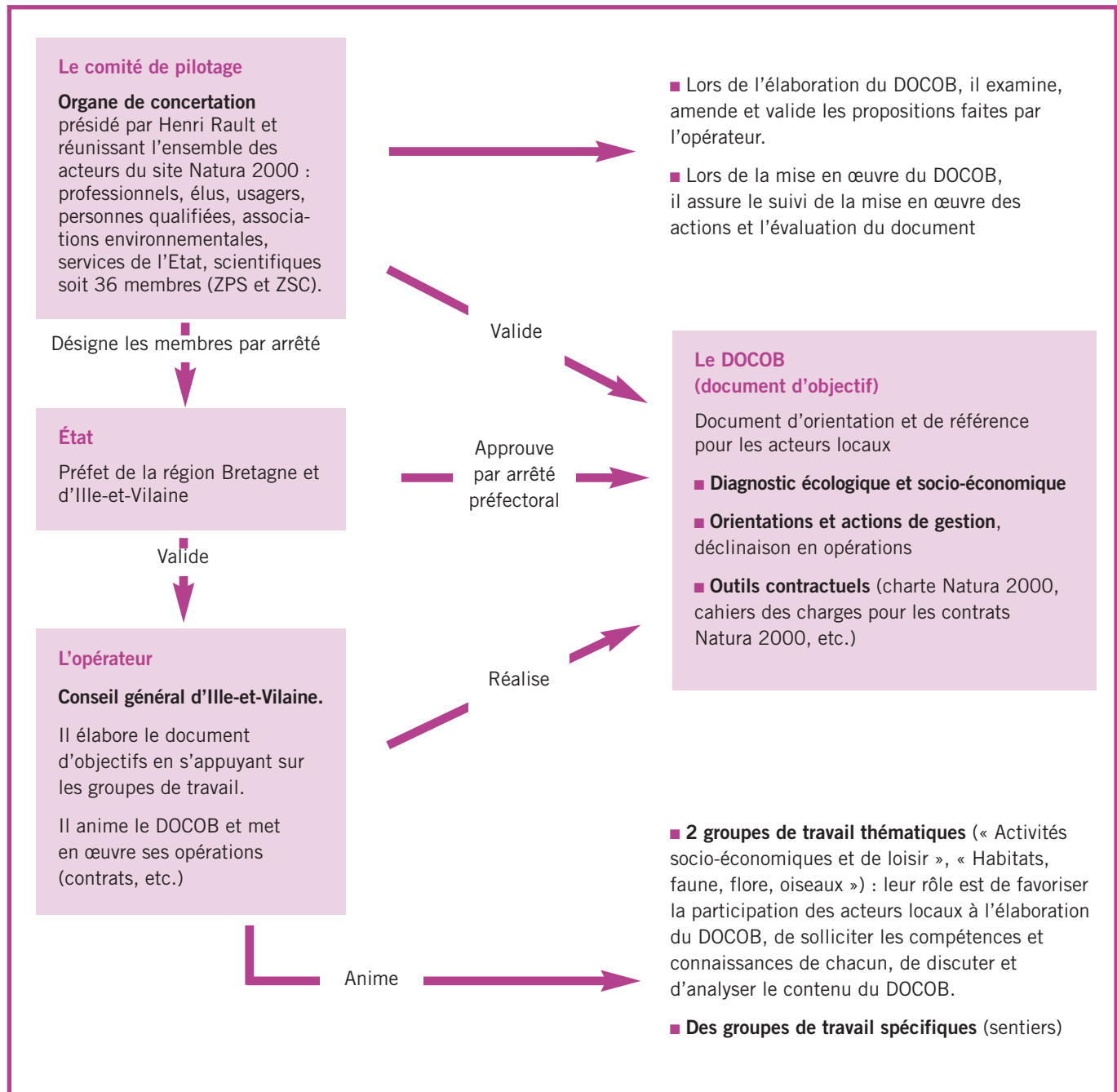
Ce constat a amené l'Union européenne à adopter deux directives pour donner aux États membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels :

- La Directive « Oiseaux » prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Les sites désignés sont les « Zones de Protection Spéciale » ou ZPS.
- La Directive « Habitats » vise à la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Les sites désignés sont les « Zones Spéciales de Conservation » ou ZSC.

Le réseau Natura 2000 est le réseau écologique européen formé par l'ensemble des ZPS et des ZSC.



> La démarche Natura 2000, une volonté d'associer le plus grand nombre



La protection des milieux, une démarche concertée

Natura 2000 cherche à concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires. L'objectif n'est donc pas de faire de ces sites des « sanctuaires de nature » où un règlement fixerait une fois pour toutes des interdictions et où toute activité humaine serait proscrite. Ce sont souvent les activités humaines

qui ont permis à ces territoires d'être remarquables. En effet, sans l'intervention de l'homme, 90 % de la superficie de l'Europe serait boisée. Les différents paysages observés résultent du développement, depuis des milliers d'années, de modes de cultures et d'élevages locaux. Ainsi, la moitié de notre faune et de notre flore sauvage est associée ou dépend entièrement de la présence de ces habitats semi-naturels.

Des activités humaines diverses dans la vallée du Canut

De nombreuses activités ont lieu sur le site et participent à la vie du territoire.

Le tourisme et les activités de plein air

La vallée du Canut, du fait de sa préservation et de ses paysages très diversifiés (landes, boisements, prairies, mares, bocage préservé, rivière « le Canut ») attire bon nombre de personnes. Au fil des saisons, randonneurs, cavaliers, naturalistes, chasseurs, pêcheurs se partagent l'espace au sein de magnifiques paysages de vallée encaissée parmi des falaises de schiste pourpre.



F. Hamon

La randonnée, une activité pratiquée dans la vallée du Canut

L'exploitation agricole



Cg35

Entretien des prairies par fauche ou par pâturage.

Sa vallée escarpée et ses sols pauvres font de la vallée du Canut un secteur peu propice à l'agriculture intensive. C'est donc une activité agricole extensive qui se développe sur ce territoire. Elle permet, par des actions de fauche ou de pâturage (équidé, bovin, ovin, caprin), l'entretien de certains milieux.



Cg35

L'activité forestière

Sur le site, les landes et les habitats forestiers prédominent. L'entretien de ces landes et boisements est nécessaire au maintien de la qualité écologique et paysagère de la vallée. Cette activité reste cependant peu développée sur le site.



CITE

Entretien des boisements.

> Une diversité biologique forte : les habitats et espèces du site

Une première estimation de la richesse biologique a été faite lors de la proposition de ce site comme Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale. Une liste d'habitats, d'espèces et d'oiseaux d'intérêt communautaire (et prioritaire) en a résulté. Pour la partie « habitat », cette évaluation a ensuite été complétée lors de l'inventaire et la cartographie de la végétation menés en 2012 sur l'ensemble du site Natura 2000. Elle sera complétée, pour les parties « espèces » et « oiseaux » par diverses études de terrain menées, au fil du temps, par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, ainsi que par divers partenaires. Cela permettra d'allier les compétences de chacun pour valoriser l'intérêt de ce site.

Les milieux forestiers



B. Saussier



Pic noir

De nombreux types de boisements sont recensés sur le site. Parmi eux, se trouvent des boisements humides proches des cours d'eau (aulnaies) et d'autres boisements plus secs tels que des hêtraies-chênaies.

Les landes

Les landes sont caractérisées par la présence de bruyères, de callune ou d'ajoncs. On retrouve trois types de landes sur la vallée du Canut. Elles se différencient notamment par leur degré d'humidité (très humides, humides à mésophiles et sèches), induisant l'implantation d'espèces différentes.



C. Crié

Les milieux humides

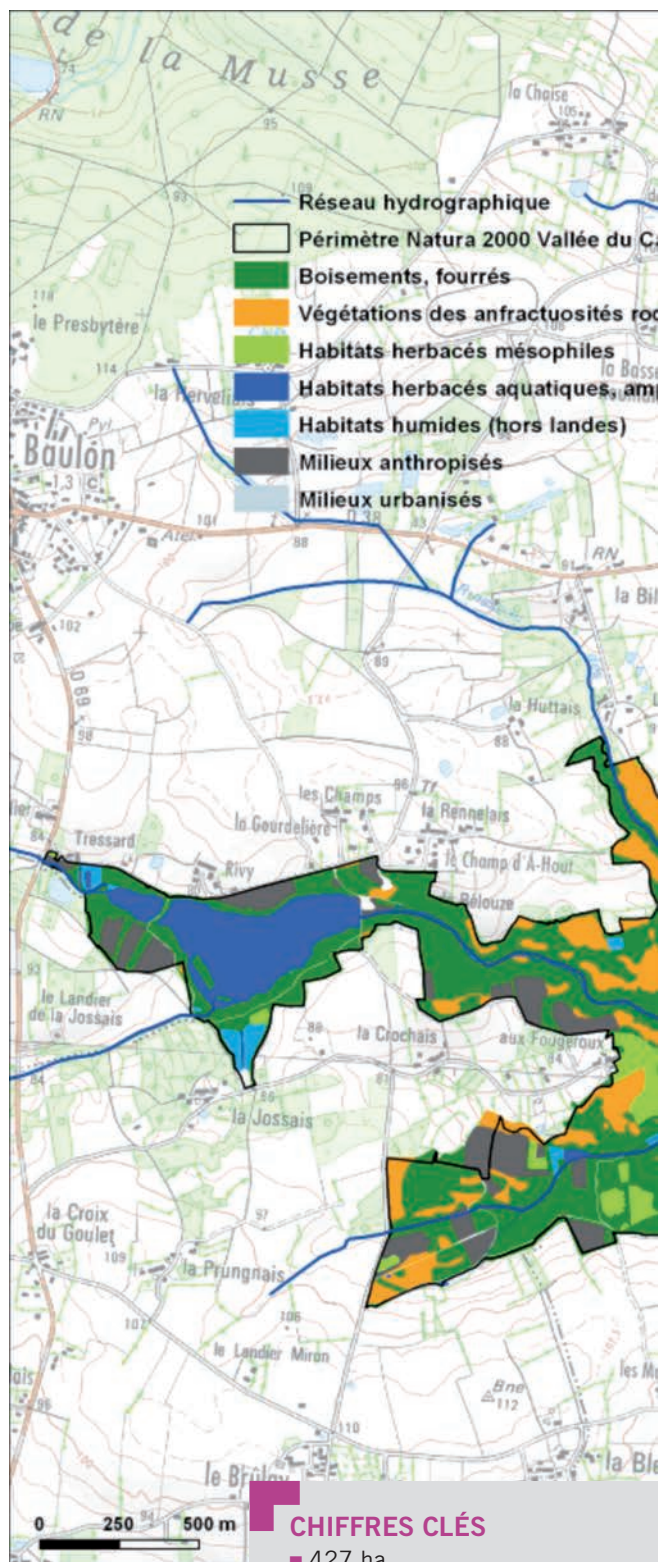


Fauvette pitchou



Cg 35

Les milieux humides recensés sur le site sont de deux types : prairies humides et mégaphorbiaies (prairies à végétation haute). De nombreuses espèces patrimoniales se développent dans ces milieux.



CHIFFRES CLÉS

- 427 ha
- 6 communes concernées
- 22 habitats d'intérêt communautaire
- 13 espèces d'intérêt communautaire
- 8 oiseaux d'intérêt communautaire

> ZOOM « Zones Spéciales de Conservation » HABITATS

Jeunes landes sèches sur affleurement rocheux



Code Natura 2000 : 6230*-7

Ces jeunes landes correspondent à un stade de végétation intermédiaire entre les pelouses chasmophytiques (se développant au niveau des anfractuosités rocheuses) et les landes sèches plus âgées. Les principales menaces sur cet habitat sont l'enfrichement, l'enrésinement et la surfréquentation, ces atteintes ayant toutes été observées sur le site.

■ **Enjeu** : la superficie relativement importante de cet habitat rare sur ce site Natura 2000 (> à 10 ha), mentionné en Bretagne uniquement sur les schistes rouges des environs de Rennes et dans les Monts d'Arrée, renforce la nécessité de le protéger.

Pelouse graminéenne sur affleurement rocheux



Code Natura 2000 : 6230*-8

Cet habitat, caractérisé par des pelouses basses, peu denses, dominées par des touffes de graminées et parsemées d'espèces poussant très près du sol, se développe sur une roche mère acide (grès, granite, schistes, etc.). Malgré un nombre d'espèces différentes assez faible, il s'agit d'une pelouse de grande valeur compte tenu de son déclin en Europe.

■ **Enjeu** : bien qu'aucune atteinte, tels qu'embroussaillage, fermeture, surfréquentation ou surpâturage, n'ait été observée sur le site, cet habitat est très fragile de par sa très faible surface (0,02 ha).

Landes humides à bruyère ciliée et bruyère à quatre angles

Code Natura 2000 : 4020*-1

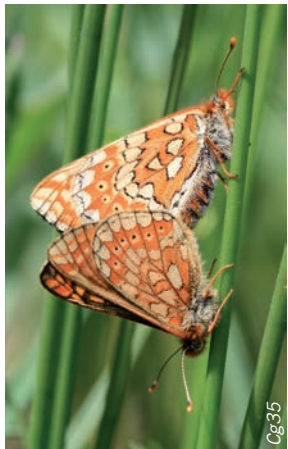
Le milieu est dominé par les chaméphytes (bruyères, callune) et les nanophanéphytes (ajoncs). La bruyère à quatre angles et la bruyère ciliée qui coexistent révèlent respectivement le caractère humide et océanique tempéré de l'habitat. Ces landes sont issues de la déforestation et des défrichements de terrains boueux, impropres aux cultures. L'habitat est instable : si l'entretien par fauche ou pâturage n'est plus assuré, on observe l'installation de jeunes arbres pionniers (saules, bouleaux...).



■ **Enjeu** : les exigences écologiques (acidité, peu de substances nutritives, humidité élevée pouvant contraster avec des phases de sécheresse), rendent cet habitat remarquable. Il abrite des communautés végétales rares et menacées, ainsi qu'une faune spécifique (lézard vivipare, vipère péliade, criquet ensanglanté, etc.). L'aire de répartition de cet habitat est de plus en plus limitée en Europe. Sur le site, ce milieu est particulièrement menacé par l'enfrichement.

> ZOOM « Zones Spéciales de Conservation » ESPÈCES

Damier de la succise (*Eurodryas aurinia*)



En Bretagne, le damier de la succise semble avoir des exigences prononcées quant à ses conditions de développement. Sa présence serait directement liée aux milieux humides où la succise des prés se développe.

Ce papillon est floricole et apparaît relativement opportuniste dans le choix des sources nectarifères nécessaires à sa nutrition. Il vole ainsi de fleur en fleur de début mai à mi-juillet, uniquement si le temps est ensoleillé. Quelques jours après un long accouplement, les femelles pondent presque exclusivement sous les feuilles de la succise. Au contraire du papillon, la chenille est spécialisée et ne se développe que sur ou à proximité de cette plante.

Les chenilles éclosent 3 à 4 semaines plus tard. Au printemps suivant, elles terminent leur développement larvaire et deviennent solitaires. Elles entament leur transformation vers le stade adulte fin avril/début mai.

> ZOOM « Zones de Protection Spéciale » Oiseaux des landes

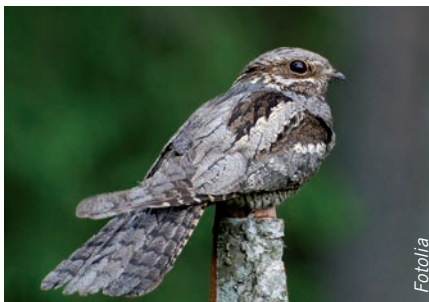
Engoulevent d'europe (*Caprimulgus europaeus*)

Le plumage mimétique de l'engoulevent lui assure une protection naturelle en lui permettant de se confondre avec le sol ou les branches d'arbres sur lesquelles il demeure immobile le jour.

Les landes et les parcelles éclaircies de résineux sont ses milieux de prédilection.

L'engoulevent est une espèce crépusculaire dont l'activité se déroule en début et fin de nuit. Son chant rappelant un bruit de cyclomoteur est caractéristique. Cet oiseau, strictement insectivore, chasse au vol. Il se nourrit essentiellement de papillons nocturnes.

Les premiers chants et parades nuptiales interviennent en mars. Le nid est situé sur une portion de sol nu parsemé de bois mort, de feuilles, d'aiguilles ou de mousse.



Alouette lulu (*Lullula arborea*)



L'alouette lulu est une espèce diurne qui se réveille avant l'aube. Son chant typique lui a donné son nom en français (« lulu ») et latin (« lullula »).

Elle recherche un milieu semi-ouvert relativement sec et ensoleillé pourvu d'arbres et d'une végétation assez rase. Elle affectionne notamment le bocage, les lisières et clairières forestières, les landes boisées et est absente des grands secteurs remembrés.

Ce petit oiseau se nourrit essentiellement d'insectes et d'araignées pendant la saison de reproduction. À partir de l'automne, son menu est composé de graines et de semences. Enfoui dans le sol, son nid est souvent placé à l'abri d'une plante ou au pied d'un jeune arbuste qui le dissimulent parfaitement.

■ **Enjeu** : les populations liées aux milieux humides ont fortement décliné dans toute l'Europe, notamment à cause de la disparition de nombreuses zones humides. Le fait que la vallée du Canut soit une des seules stations d'Ille-et-Vilaine où l'on rencontre cette espèce implique une forte responsabilité du site Natura 2000 pour le damier de la succise.

■ **Enjeu** : la conservation de l'engoulevent est menacée en Europe, l'espèce subissant un déclin dans la plupart des pays. Les principales menaces le concernant sont la destruction d'une partie de ses habitats traditionnels (landes, dunes boisées) et l'intensification de l'agriculture induisant une diminution de la disponibilité en nourriture.

■ **Enjeu** : la conservation de l'alouette lulu est menacée en Europe, et risque de subir un déclin à long terme. La perte d'habitats, par fermeture des milieux ouverts (déprise agricole et enrichissement, plantations) favorables à l'alouette lulu, est une des causes principales de son déclin. Ses préférences pour des milieux aux reliefs accentués et au sol pauvre font du site de la vallée du Canut, un milieu tout à fait adapté pour cette espèce.

> Le coin du dico

■ La notion d'habitat

Un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (groupement d'espèces végétales caractéristiques).

Un habitat d'espèce est un milieu défini par des facteurs physiques et biologiques spécifiques où vit une espèce animale ou végétale à l'un des stades de son développement.

■ Espèce d'intérêt communautaire

Une espèce est dite d'intérêt communautaire si elle est en danger, vulnérable, rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité).

■ Habitat d'intérêt communautaire

Ce sont les habitats naturels, soit en danger ou ceux dont l'aire de répartition est réduite, qui constituent un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une des régions biogéographiques européennes.

■ Habitats ou espèces prioritaires

Ce sont les habitats naturels et espèces en danger de disparition sur le territoire européen et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

> Calendrier du DOCOB et groupes de travail

Comité de Pilotage	4 octobre 2012	11 avril 2013 (validation de l'état des lieux + enjeux)	novembre 2013	février 2014	juin 2014 (validation DOCOB)
Groupes de travail	19 février / 6 mars 2013	28 mai 2013	octobre 2013	janvier 2014	

Pour en savoir plus

■ Sites officiels :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

<http://natura2000.eea.europa.eu/#>

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r94.html>

■ Documentation disponible

Cahiers d'habitats Natura 2000 : site INPN

→ Restez informés !

Ce bulletin d'information, destiné à toutes les personnes et structures concernées par le site Natura 2000 de la vallée du Canut, a pour but de créer un lien entre les acteurs. Au cours de l'année d'élaboration du DOCOB, vous serez tenu informé de l'évolution par l'intermédiaire d'autres bulletins d'information, mais aussi grâce à des cahiers de liaison mis à jour régulièrement et consultables dans les mairies concernées. Ils vous permettront de connaître l'état d'avancement des opérations. Des réunions d'information sont prévues pour vous informer sur le sujet et vous rencontrer. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la personne en charge du dossier ou votre mairie.

Département d'Ille-et-Vilaine Service espaces naturels

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes CEDEX

Tél. : 02 99 02 20 73
Fax. : 02 99 02 39 32

www.ille-et-vilaine.fr/environnement/

Rédaction
Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Service espaces naturels

www.ille-et-vilaine.fr

